



**SNPAD**  
Syndicat National  
des Personnels Administratifs  
de la Défense

# COMPTE RENDU

## Commission Administrative Paritaire Locale des Adjointes Administratifs du CMG de Toulon

La CAPL de Toulon compétente à l'égard des adjointes administratifs s'est réunie le jeudi **9 février 2017**. Présidée par le directeur du CMG de Toulon et en présence de vos représentants FO Défense : Gaëtan Charenton - GSBDD Toulon, Nadine Schmitt - GSBDD Gap, Nelly Girard – GSBDD Toulon, Guylaine Daviault – DGA Toulon et Mylène Vidon - SLM Toulon.

Le président a ouvert la séance en rappelant le cadre réglementaire et le caractère confidentiel de cette commission.

### Ainsi l'ordre du jour de cette commission portait :

- Désignation du secrétaire adjoint de séance ;
- Approbation du procès-verbal du 6 Octobre 2016 ;
- Avancements de grade 2016.

### + Désignation du secrétaire adjoint de séance

Le secrétaire adjoint a été désigné pour cette CAPL : Mylène Vidon.

### + Approbation du procès-verbal de la CAPL du 6 octobre 2016

Le PV a été approuvé à l'unanimité.

### + Avancements de grade 2016

#### Promotion au choix dans le grade d'AA1 au titre de l'année 2017

Employeurs	Postes
AIR	2
DGA	3
OTIAD	0
SCA	7
SSA	6
TERRE	3
SGA	5
DIRISI	0
MARINE	3
SIMU	0
GENDARMERIE	1
<b>TOTAL</b>	<b>27 + 3 (réserve du président)</b>

Promotion au choix dans le grade d'AAP2 au titre de l'année 2017	
Employeurs	Postes
AIR	3
DGA	11
OTIAD	0
SCA	16
SSA	6
TERRE	4
SGA	6
DIRISI	0
MARINE	12
SIMU	2
GENDARMERIE	1
<b>TOTAL</b>	<b>55 + 6 (réserve du président)</b>

Promotion au choix dans le grade d'AAP1 au titre de l'année 2017	
Employeurs	Postes
AIR	6
DGA	16
OTIAD	0
SCA	20
SSA	13
TERRE	8
SGA	8
DIRISI	1
MARINE	12
SIMU	0
GENDARMERIE	2
<b>TOTAL</b>	<b>77 + 9 (réserve du président)</b>

Cette CAPL était la dernière avant l'application du PPCR pour les adjoints administratifs.

L'Administration a souhaité limiter les comparaisons de dossiers à celles concernant les agents classés au sein de leur établissement.

**Nos élus FO** ont maintenu toutes leurs comparaisons.

Il est cependant essentiel d'obtenir un classement au sein de votre établissement pour accélérer votre avancement.

Au cours de cette commission, **nos élus Force Ouvrière** ont encore une fois démontré leur engagement et leur expertise. Grâce à de nombreux échanges constructifs avec les représentants de l'administration et grâce aux travaux menés l'année dernière, de nombreux dossiers ont abouti cette année.

Les évocations faites à l'administration, cette année, seront les réussites de demain.

- Prochaine CAPL d'avancement au titre de l'année 2018 : le 11 Octobre 2017.

Vous êtes les premiers acteurs de votre avancement.

La qualité de votre CREP est essentielle. Ne le subissez pas !!!

Soyez acteurs de celui-ci.

Demandez à votre évaluateur votre positionnement à l'avancement.

- **Vos représentants FO sont là pour vous conseiller.**  
N'hésitez pas à les contacter avant de signer votre CREP